

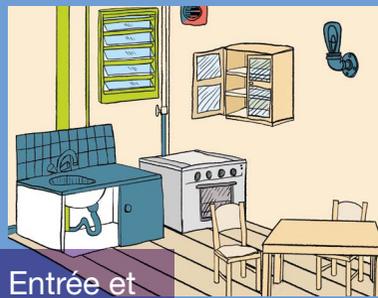


Guide d'entretien de votre logement



DANS VOTRE
LOGEMENT
**VOUS ÊTES
CHEZ VOUS**

Qui répare et entretient ?



Entrée et cuisine



Pièce à vivre



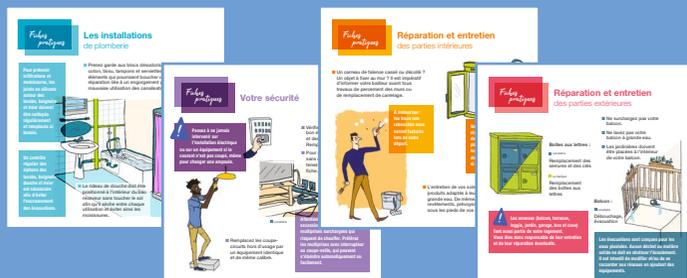
Salle de bains et WC



Espaces extérieurs

Comment entretenir et réparer ?

Des FICHES PRATIQUES à la fin de ce document pour vous simplifier la vie.



Ce guide pratique est le vôtre

Gardez-le précieusement, vous y trouverez des repères utiles pour l'entretien de votre logement. Outil de référence pour tout ce qui concerne les réparations et l'entretien courant de votre habitat, il traduit en termes clairs le décret n° 87-712 du 26 août 1987.

Rangé avec votre contrat de location, vous pourrez vous y reporter dès que des petits travaux d'entretien se font sentir ou qu'un grand ménage de printemps se prépare ! Vous réaliserez ainsi de sérieuses économies, vous renforcerez votre sécurité et améliorerez votre confort et votre qualité de vie.

Pratique, c'est un guide en deux parties

Partie 1

Qui répare et entretient ?

Entrée, cuisine, salle d'eau, pièce à vivre... le guide vous indique, pièce par pièce, équipement par équipement, si c'est à vous ou à votre bailleur de prendre en charge l'entretien et la réparation des différents éléments de votre logement.

- Le locataire
- Le bailleur
- Le contrat d'entretien

Partie 2

Comment entretenir et réparer ?

En suivant les conseils délivrés par les fiches pratiques, vous ferez l'économie de lourdes réparations demandées lors de l'état des lieux de sortie, en cas de dégradations.

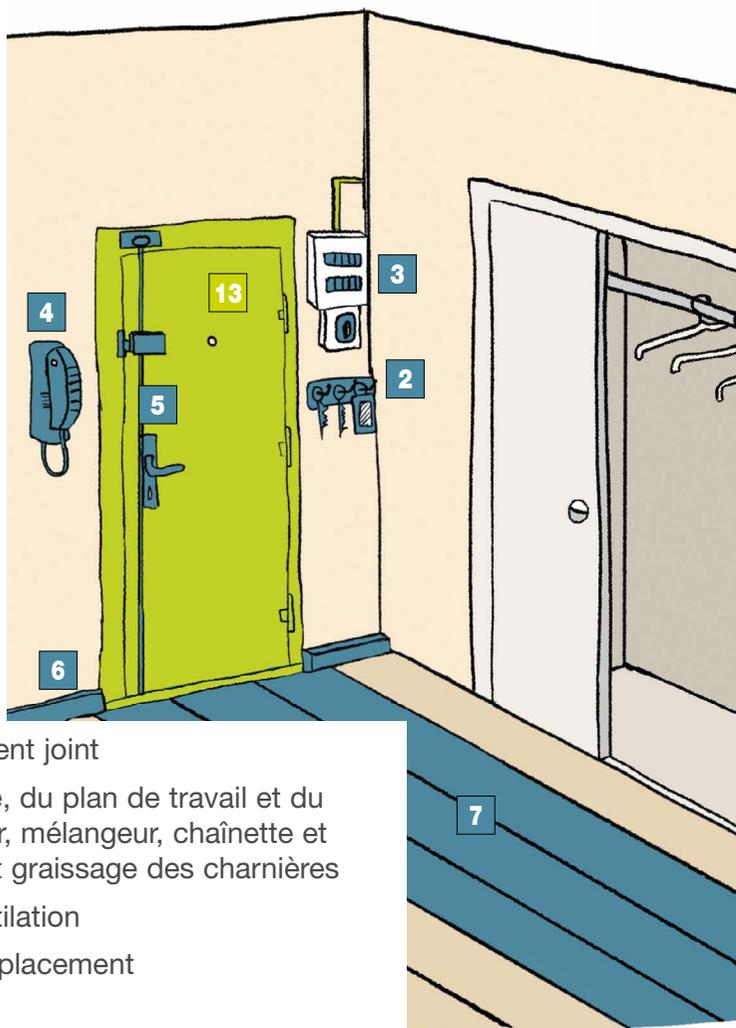


Pour plus de renseignements, votre équipe de proximité est à votre disposition. N'hésitez donc pas à vous rendre dans l'agence dont votre logement dépend.

Entrée et cuisine

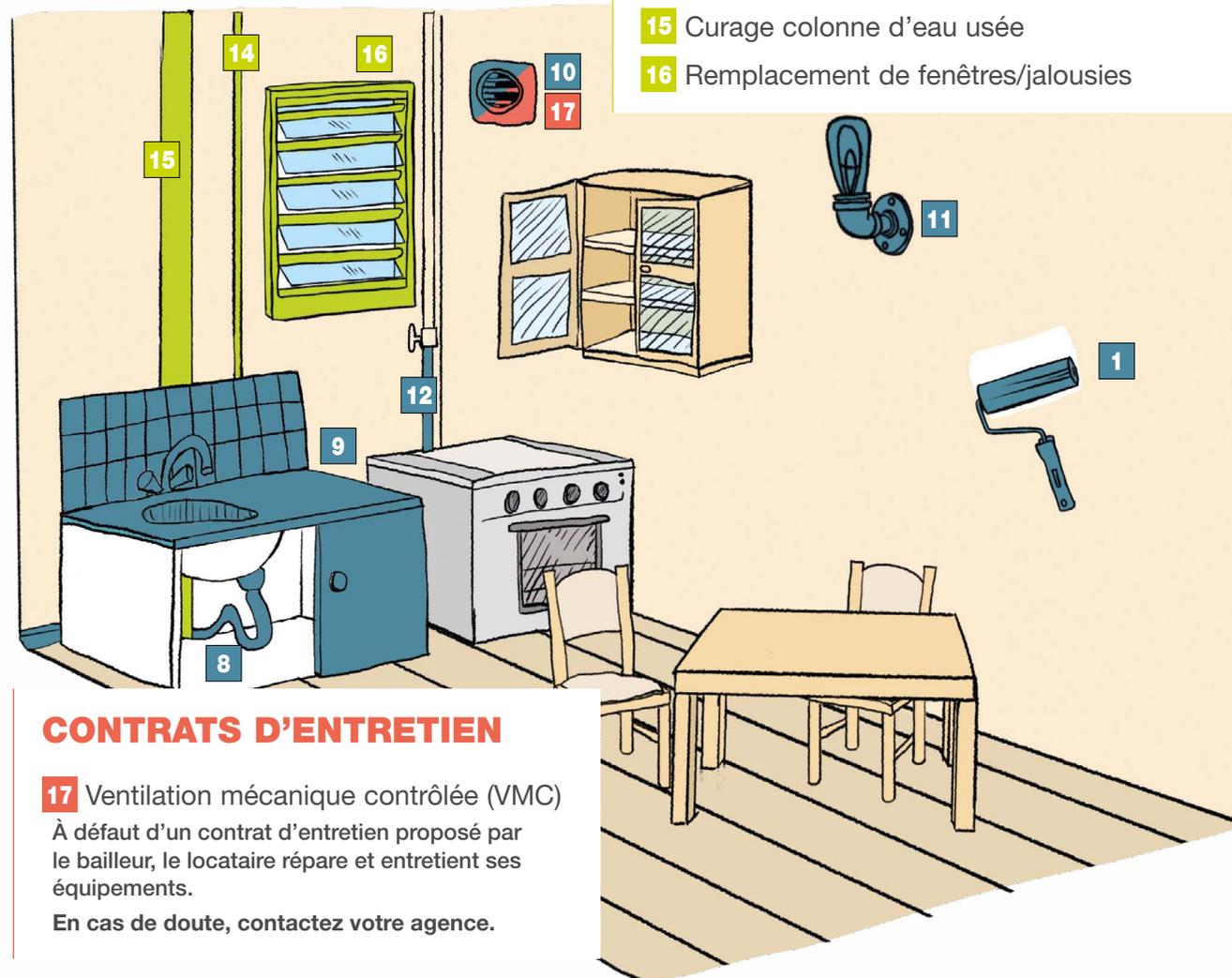
LOCATAIRE

- 1 Peinture murs et plafonds du logement : maintien en état de propreté, menus raccords de peinture, rebouchage de trous
- 2 Clés (portes et boîte aux lettres) et/ou badges et/ou télécommande de parking
- 3 Fusibles
- 4 Interphone intérieur ou visiophone
- 5 Porte : remplacement judas, numérotation porte, serrure, canon, poignée
- 6 Plinthes
- 7 Sol (parquet, dalles, linoléum ou carrelage) : entretien et pose de raccords
- 8 Siphon : débouchage et remplacement joint
- 9 Entretien de l'évier, de la robinetterie, du plan de travail et du meuble évier : faïence, joint, mitigeur, mélangeur, chaînette et flexible, remplacement des portes et graissage des charnières
- 10 Nettoyage et débouchage de la ventilation
- 11 Ampoules/douilles : entretien et remplacement
- 12 Flexible de gaz



LE BAILLEUR

- 13 Remplacement porte d'entrée et interphone extérieur (sauf en cas de dégradation)
- 14 Canalisation du réseau d'alimentation en eau potable
- 15 Curage colonne d'eau usée
- 16 Remplacement de fenêtres/jalousies



CONTRATS D'ENTRETIEN

- 17 Ventilation mécanique contrôlée (VMC)

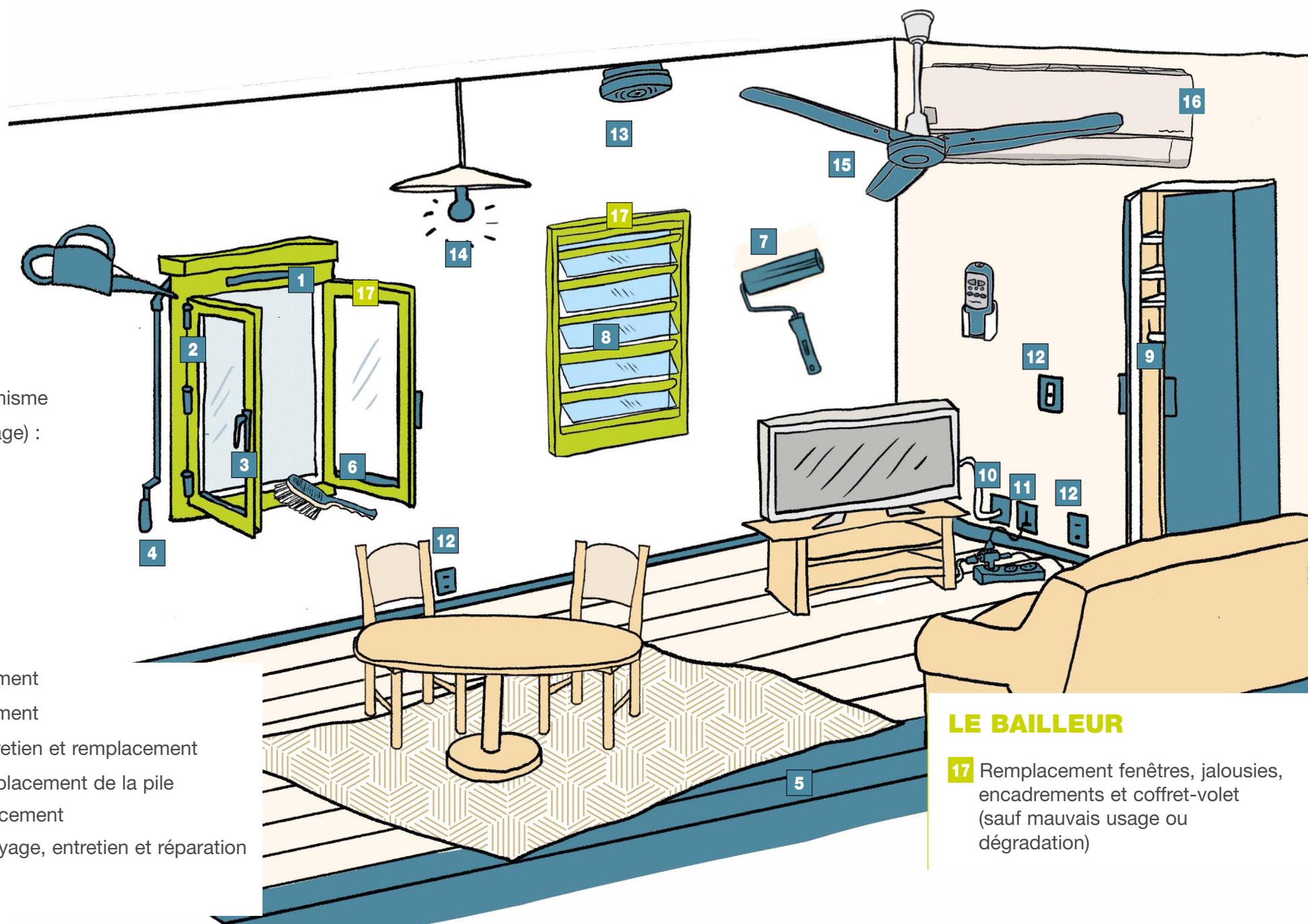
À défaut d'un contrat d'entretien proposé par le bailleur, le locataire répare et entretient ses équipements.

En cas de doute, contactez votre agence.

Pièce à vivre

LOCATAIRE

- 1 Grille d'entrée d'air
- 2 Gonds et paumelles
- 3 Poignée de fenêtre et mécanisme de manœuvre des jalousies
- 4 Volets roulants (lames de stores, manivelles ou sangles) : graissage et entretien courant, entretien du mécanisme
- 5 Sol (parquet, dalles, linoléum ou carrelage) : entretien et pose de raccords
- 6 Joints de vitrage (pareclose, etc.)
- 7 Peintures et rebouchage des trous : murs et plafonds
- 8 Vitres et lames de jalousie
- 9 Placards dont portes, boutons et poignées
- 10 Prise TV et SAT : entretien et remplacement
- 11 Prise téléphone : entretien et remplacement
- 12 Prises de courant et interrupteurs : entretien et remplacement
- 13 Détecteur de fumée : nettoyage et remplacement de la pile
- 14 Ampoules/douilles : entretien et remplacement
- 15 Brasseur d'air et télécommande : nettoyage, entretien et réparation
- 16 Climatiseurs : entretien et maintenance



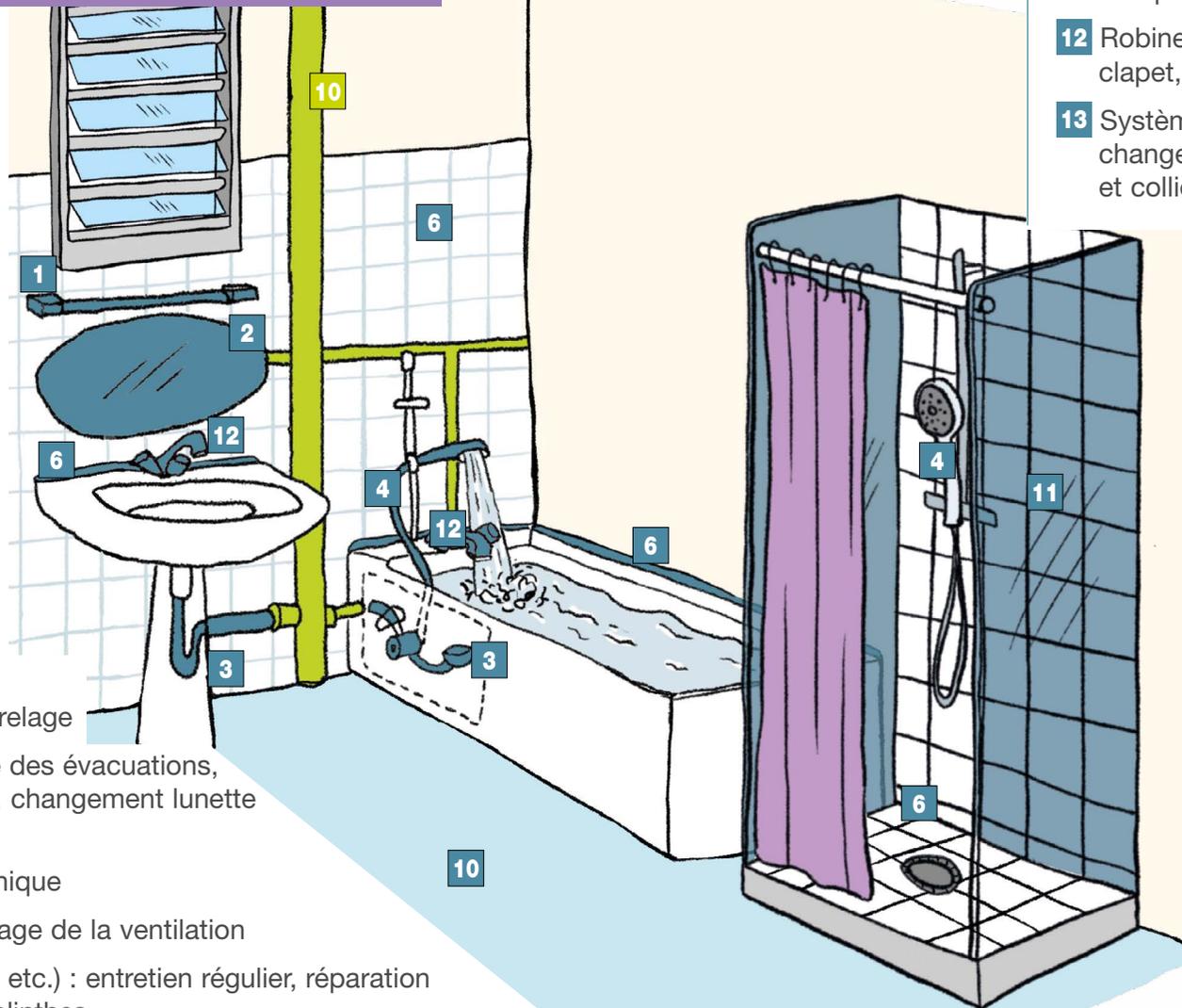
LE BAILLEUR

- 17 Remplacement fenêtres, jalousies, encadrements et coffret-volet (sauf mauvais usage ou dégradation)

Salle de bains et WC

LOCATAIRE

- 1 Applique sanitaire et ampoules : entretien et réparation
- 2 Miroir
- 3 Siphon (débouchage et remplacement joint)
- 4 Flexible de baignoire/douche
- 5 Peinture murs et plafonds : maintien en état de propreté, menus raccords de peinture, rebouchage de trous
- 6 Remplacement joints silicone, faïence et carrelage
- 7 Toilettes : débouchage des évacuations, remplacement fixation, changement lunette de la cuvette
- 8 Porte de la gaine technique
- 9 Nettoyage et débouchage de la ventilation
- 10 Sols (carrelage, dalles, etc.) : entretien régulier, réparation et remplacement des plinthes



LOCATAIRE

- 11 Douche et paroi de douche : entretien et réparation
- 12 Robinetterie : entretien (joint, presse, clapet, étoupe)
- 13 Système de chasse d'eau : changement joint, flotteur, joint cloche et collier

LE BAILLEUR

- 14 Remplacement de la colonne d'eau usée
- 15 Canalisation du réseau d'alimentation en eau potable
- 16 Ballon électrique / Chauffe-eau solaire (si posé par le bailleur)



CONTRAT D'ENTRETIEN

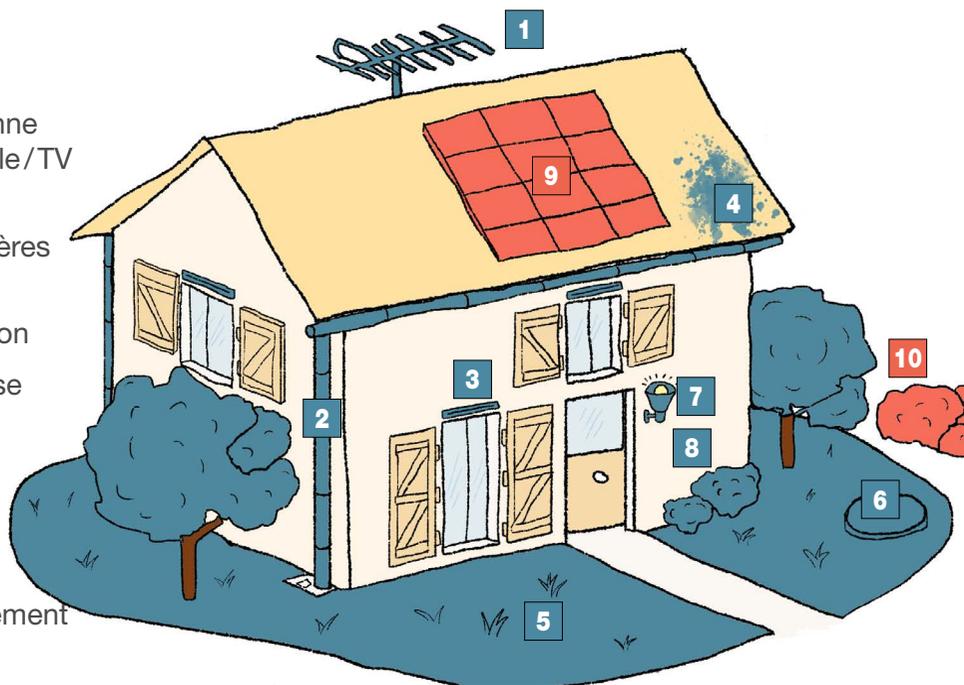
- 17 Ventilation mécanique contrôlée (VMC)

Espaces extérieurs

maison individuelle

LOCATAIRE

- 1 Entretien de l'antenne parabolique individuelle/TV
- 2 Dégorgement des chéneaux et gouttières
- 3 Entretien des ouvertures d'aération
- 4 Retrait de la mousse sur les auvents et la toiture
- 5 Entretien des pelouses, taille des arbres et des arbustes, remplacement des arbustes
- 6 Vidange de la fosse septique individuelle
- 7 Éclairage extérieur (applique et ampoule)
- 8 Remplacement de la boîte-aux-lettres



CONTRATS D'ENTRETIEN

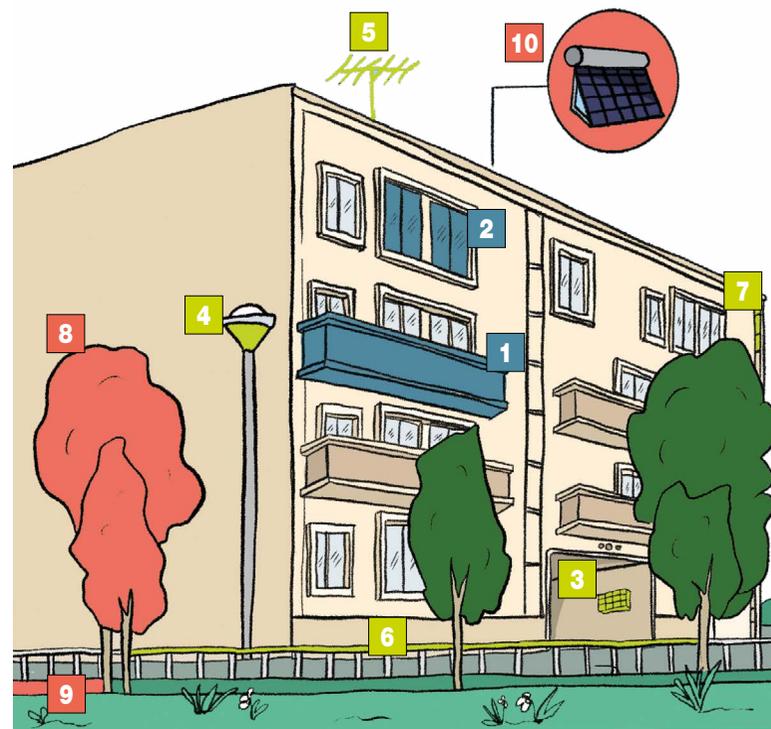
- 9 Panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire. À défaut d'un contrat d'entretien proposé par le bailleur, le locataire répare et entretient ses équipements.
- 10 Espace vert non privatif

Espaces extérieurs

immeuble collectif

LOCATAIRE

- 1 Balcon : débouchage et évacuation
- 2 Volets et grilles : entretien et graissage serrurerie



LE BAILLEUR

- 3 Remplacement des boîtes-aux-lettres
- 4 Éclairage extérieur : remplacement de l'éclairage et de l'équipement
- 5 Antenne : réparation et remplacement
- 6 Clôture et portillon : réparation et remplacement
- 7 Canalisation : entretien et réparation

CONTRATS D'ENTRETIEN

- 8 Élagage des arbres
- 9 Entretien des espaces verts
- 10 Entretien et réparation de la production d'eau chaude solaire





Service client

Agence de Kourou

0594 32 10 34

Agence de Cayenne

0594 29 77 00

Le lundi, mardi et jeudi
de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.
Le mercredi et le vendredi
de 8 h à 12 h 30.

Plateforme de paiement du loyer

0 970 401 802 (appel non surtaxé)



Retrouvez-nous sur :

- Le site www.simko.fr
- L'appli *SIMKO* pour vos informations, demandes et paiement du loyer
- L'appli *Zapay* pour le paiement du loyer

La SIMKO
à votre écoute

Siège social

33 Avenue Jean Jaurès - B.P. 812
97388 Kourou Cedex
www.simko.fr

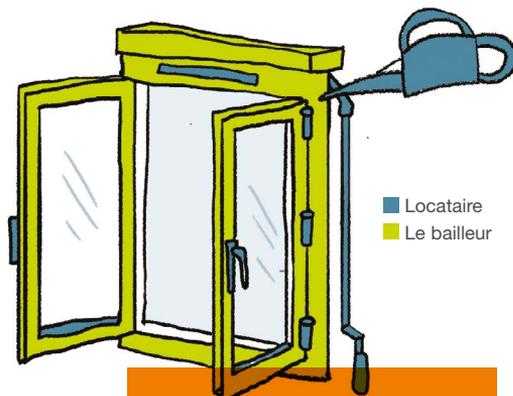


Réparation et entretien des parties intérieures

- Un carreau de faïence cassé ou décollé ? Un objet à fixer au mur ? Il est impératif d'informer votre bailleur avant tous travaux de percement des murs ou de remplacement de carrelage.



À mémoriser :
les trous non
rebouchés vous
seront facturés
lors de votre
départ.



■ Locataire
■ Le bailleur

Veillez à graisser
régulièrement les gonds
des portes, fenêtres et
placards, les paumelles,
les serrures et les verrous
de sécurité. Changez-les
si nécessaire.

- L'entretien de vos sols se fait avec des produits adaptés à leur nature et **non à grande eau**. De même, pour préserver les revêtements, prévoyez des protections sous les pieds de vos meubles.

Réparation et entretien des parties intérieures

- Veillez à ne jamais percer vos sols. En cas de besoin, demandez conseil à votre chargé(e) de clientèle.



Ne détériorez pas les joints d'étanchéité de vos fenêtres en les peignant. Ne percez pas les menuiseries des fenêtres.



■ Locataire
■ Le bailleur

- Nettoyez régulièrement vos murs peints avec de l'eau tiède.

Réparation et entretien des parties intérieures



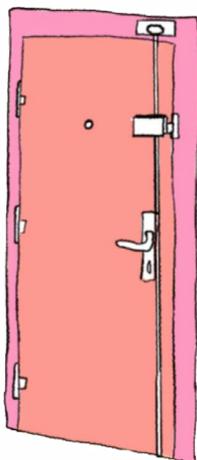
Veillez à nettoyer
régulièrement
vos interrupteurs,
vos prises et
sans oublier votre
détecteur autonome
de fumée.



Pour éviter les infiltrations
dans vos menuiseries,
vérifiez périodiquement que
les rainures d'égouttage
de vos fenêtres et les trous
d'évacuation d'eau ne sont
pas bouchés.

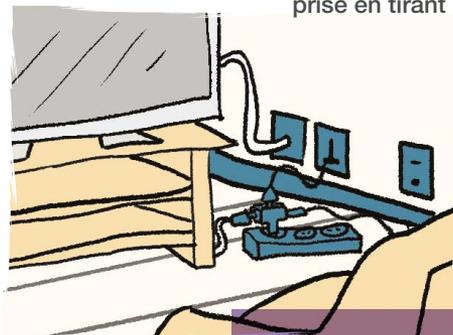
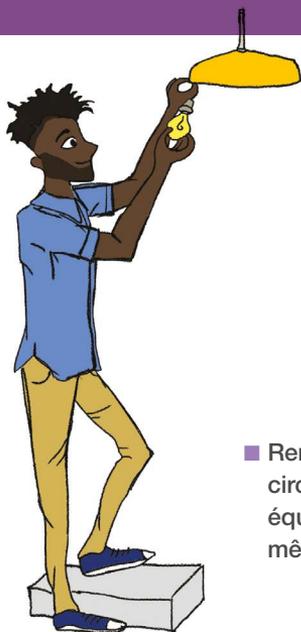


- En cas de perte de clés ou de serrure défectueuse, prévoyez de remplacer les éléments perdus, manquants ou cassés.



Votre sécurité

Pensez à ne jamais intervenir sur l'installation électrique ou sur un équipement si le courant n'est pas coupé, même pour changer une ampoule.



■ Locataire

- Remplacez les coupe-circuits hors d'usage par un équipement identique et de même calibre.

- Vérifiez régulièrement le bon état des interrupteurs et des prises de courant. Remplacez-les si nécessaire.
- Pour débrancher une prise sans risquer de la dégrader, tenez la prise en tirant sur la fiche.

Attention à l'utilisation excessive de rallonges et aux multiprises surchargées qui risquent de chauffer. Préférez les multiprises avec interrupteur ou coupe-veille, qui peuvent s'éteindre automatiquement ou facilement.

Votre sécurité

- Pour votre sécurité, ne modifiez pas l'installation électrique de votre logement.

■ Locataire
■ Le bailleur



Pensez à vérifier votre bouteille de gaz ainsi que la date de péremption sur votre flexible de gaz.

Rappelez-vous que l'utilisation d'un appareil électrique doit se faire sans contact avec l'eau.



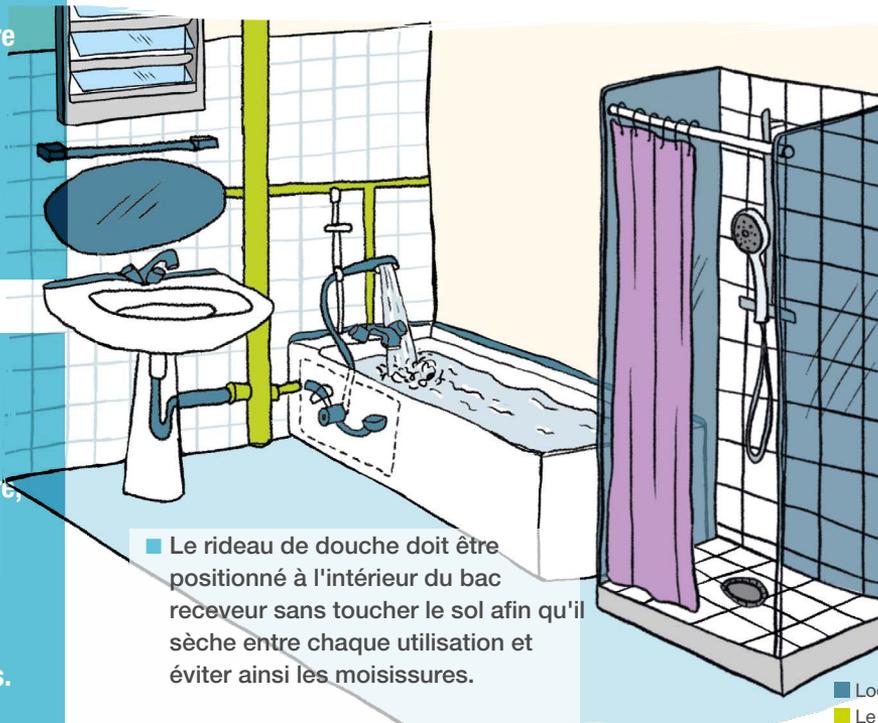
- Pour votre sécurité, maintenez vos bouches de ventilation dégagées.

Les installations de plomberie

Pour prévenir infiltrations et moisissures, les joints en silicone autour des lavabo, baignoire et évier doivent être nettoyés régulièrement et remplacés si besoin.

Un contrôle régulier des siphons des lavabo, baignoire, douche et évier est nécessaire afin d'éviter l'encrassement des évacuations.

- Prenez garde aux blocs désodorisants, lingettes, jouets d'enfant, coton, tissu, tampons et serviettes hygiéniques, et autres éléments qui pourraient boucher vos toilettes. Toute réparation liée à un engorgement ponctuel dû à une mauvaise utilisation des canalisations se fera à vos frais.

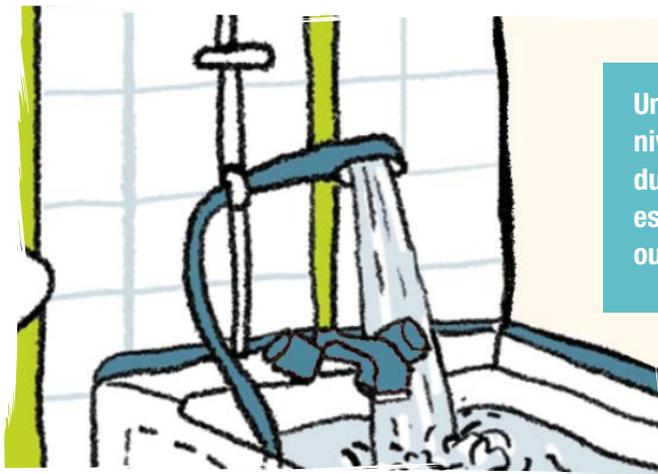


- Le rideau de douche doit être positionné à l'intérieur du bac receveur sans toucher le sol afin qu'il sèche entre chaque utilisation et éviter ainsi les moisissures.

■ Locataire

■ Le bailleur

Les installations de plomberie



Une fuite apparaît au niveau de la douche ou du flexible de douche ? Il est temps de les remplacer ou de changer les joints.

■ Locataire
■ Le bailleur

■ Pensez à détartrer régulièrement vos équipements sanitaires.

■ Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement du robinet d'arrêt de l'alimentation d'eau de votre logement. En cas de fuite importante, coupez l'eau au plus vite en fermant le robinet d'arrêt d'eau.

■ Ne versez pas d'huile ou de graisse fondue dans vos canalisations. En refroidissant, elles se solidifient et bouchent vos conduits et le réseau eaux usées de la résidence.

La ventilation

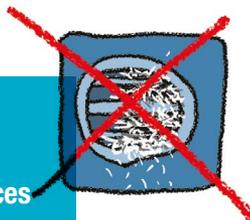
Pensez à aérer votre intérieur au moins 10 minutes par jour, même si votre logement est équipé d'une VMC, pour éviter l'accumulation de mauvaises odeurs ainsi que la formation de moisissures. Si des moisissures apparaissent, nettoyez-les régulièrement au vinaigre blanc et au bicarbonate de soude. Attention, si des traces de moisissures sont présentes au moment de l'état des lieux de sortie, les travaux de remise en état seront à votre charge.

Laissez entrouvert
des deux côtés de
votre logement pour
une aération naturelle
et traversante.

■ Locataire
■ Le bailleur

Soyez prudent, ne bouchez pas vos grilles de ventilation et nettoyez-les régulièrement. Elles permettent de renouveler l'air dans toutes les pièces de votre logement et d'éviter les moisissures.

- Pour votre sécurité, vos hottes ou sèche-linge ne doivent pas être raccordés aux bouches de ventilation. Pensez à changer ou à nettoyer le filtre régulièrement.



- Votre VMC permet un renouvellement d'air automatique. Il ne faut jamais l'obstruer ou l'arrêter.

Réparation et entretien des parties extérieures



Boîtes aux lettres :

■ Locataire

Remplacement des
serrures et des clés

■ Le bailleur

Remplacement
des boîtes aux lettres

- Ne surchargez pas votre balcon.
- Ne lavez pas votre balcon à grande eau.
- Les jardinières doivent être placées à l'intérieur de votre balcon.



Balcon :

■ Locataire

Débouchage,
évacuation



Les annexes (balcon, terrasse, loggia, jardin, garage, box et cave) font aussi partie de votre logement. Vous êtes donc responsable de leur entretien et de leur réparation éventuelle.

Les évacuations sont conçues pour les eaux pluviales. Aucun déchet ou matière solide ne doit en obstruer l'écoulement. Il est interdit de modifier et/ou de se raccorder aux réseaux en ajoutant des équipements.